



## Communiqué du bureau de l'ADIUT

Cachan, le 06 février 2009

Le Bureau de l'ADIUT s'associe aux inquiétudes et aux revendications exprimées dans le mouvement actuel des universitaires.

La révision du décret de 1984 doit prendre en compte l'ensemble des activités des enseignants chercheurs et fixer un cadre national de la définition de leur service et de leur évaluation. Ces cadres permettront de garantir l'équité de traitement des personnels au plan national et de maintenir une qualité identique des fonctionnements dans chaque établissement.

Le projet introduit le principe de l'égalité TP=TD qui revalorise l'acte pédagogique en travaux pratiques. Il induit une charge nouvelle pour les établissements, en particulier pour les IUT où la pédagogie repose sur une part très importante de TP (jusqu'à 45% de l'emploi du temps des étudiants). Il importe donc qu'avant son application, les conséquences financières induites soient prises en compte dans les moyens affectés aux universités.

Le Bureau de l'ADIUT proteste contre les suppressions d'emplois mises en place dans le budget 2009 et demande, qu'avec une augmentation substantielle de leurs ressources, le nouveau système d'allocation des moyens dit SYMPA soit entièrement révisé. En effet, concernant les IUT, ce système génère des moyens en baisse d'environ 40% en crédits et 15% en emplois par rapport à leurs dotations actuelles. Il est en parfaite contradiction avec les promesses faites par Mme le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche devant notre assemblée en août dernier et devant l'Assemblée Nationale en réponse aux questions des élus. Il fragilise la notion même de contrat d'objectifs et de moyens que nous sommes en train d'élaborer avec la CPU, l'UNPIUT et la DGESIP.

Dans ces conditions, nous réaffirmons que les IUT ne pourront maintenir la qualité de leurs formations tant du point de vue de la nature des actes et de leur volume que du point de vue de l'intervention dans l'enseignement d'enseignants chercheurs bénéficiant des mêmes conditions de travail sur l'ensemble des Instituts.

Le Bureau de l'ADIUT demande instamment à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- De retirer le projet actuel de révision du décret portant statut des enseignants chercheurs,
- D'ouvrir de réelles négociations à ce sujet avec l'ensemble des acteurs représentant l'université et les personnels,
- De mettre en place les moyens financiers et humains correspondant aux évolutions induites par la loi d'août 2007,
- De remettre en chantier le nouveau mode d'allocation des moyens aux établissements de l'enseignement supérieur.